

Malakoff, le 20 mai 2020

Décision n° 2020 - 43 portant délégation de signature – M. Antoine HONG

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2018 – 67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2018-01 du 8 octobre 2018 portant nomination du directeur Patrimoine et logistique

Décide :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Antoine HONG, directeur Patrimoine et logistique, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, dans la limite de ses attributions, tous actes, pièces de correspondance et marchés, à l'exclusion

- des textes normatifs internes à l'établissement ;
- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 5000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 15 000 € HT ;
- des cessions immobilières ;
- des transactions et autres compromis ;
- des pénalités infligées aux prestataires de marché.

Art. 2. – La décision n° 2020 – 30 du 11 février 2020 est abrogée.

Art.3. – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

Art. 4. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.



FLORENCE GERARD-CHALET